



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cuivre

Question écrite n° 96493

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'augmentation du cours du cuivre. Depuis 2004, le cours du cuivre a subi une hausse importante, pouvant aller jusqu'à 20 % en un mois. De fait, le prix de la tonne s'élève actuellement à plus de 5 000 euros. Cette hausse est essentiellement due à une demande très soutenue sur l'ensemble des pays industrialisés, avec une croissance forte de cette demande sur la Chine et l'Inde. Les stocks de cathodes européens sont au plus bas et de nombreux transformateurs de cuivre ne peuvent s'approvisionner comme ils le souhaitent et sont en rupture, obligeant à des arrêts de production de plusieurs heures par jour. De fait, des problèmes de fabrication et d'approvisionnement des clients, ainsi que de financement, non négligeables, en découlent. En conséquence, il lui demande de lui faire savoir quelles sont ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Au cours des années 90, les prix des métaux ont atteint des niveaux anormalement bas. Néanmoins, depuis 2003, la tendance s'est inversée sous l'effet de la pression de la demande mondiale. Les prix de nombreux métaux, dont le cuivre, atteignent des niveaux exceptionnellement élevés. Les marchés de matières premières, pour des raisons essentiellement géologiques, ont eu de tout temps un caractère international et leur niveau de prix résulte globalement d'échanges sur les marchés mondiaux. Concernant le cuivre, son prix de référence en Europe est le plus souvent celui qui résulte des cotations au comptant et à terme sur le London Metal Exchange (LME : bourse de marchandises de Londres). Le caractère structuré du marché du cuivre offre une relative sécurité dans les échanges avec la présence de stock, à différents stades de la filière (producteurs, LME, consommateurs), mais offre aussi en contrepartie des possibilités de spéculation pour des investisseurs à la recherche de plus-values. La libéralisation des échanges et l'émergence de la Chine comme acteur majeur de ces marchés est un fait incontournable. Les entreprises doivent en tenir compte pour pérenniser leurs flux d'approvisionnement à un moindre coût. Les services du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie restent attentifs à l'évolution de la situation. Dès 2004, les entreprises ont été invitées à adopter une plus grande vigilance dans leurs relations contractuelles, avec leurs fournisseurs, par la négociation de contrats intégrant des clauses de prix. Par ailleurs, le développement des opérations de veille, au besoin avec l'appui des fédérations professionnelles, devrait contribuer à une meilleure maîtrise des prix.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96493

Rubrique : Matières premières

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juin 2006, page 6089

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9087